



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(070-302 23 23). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070-364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 96/16

Le 19 avril 1996

Application de la convention pour la prévention et la répression
du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Yougoslavie
(Serbie et Monténégro))

Ouverture des audiences sur les exceptions préliminaires
le 29 avril 1996

Le Greffe de la Cour internationale de Justice communique à la presse les informations suivantes :

Comme l'a annoncé le communiqué de presse n° 96/3 du 6 février 1996, le lundi 29 avril 1996 à 10 heures, dans la Grande salle de Justice du Palais de la Paix à La Haye, s'ouvriront les audiences publiques en l'affaire relative à l'Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Yougoslavie (Serbie et Monténégro)).

La Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ayant soulevé certaines exceptions préliminaires qui ont trait, en premier lieu, à la recevabilité de la requête et, en deuxième lieu, à la compétence de la Cour en l'affaire, la procédure orale se limitera à l'examen de ces questions.

NOTE POUR LA PRESSE

1. L'audience publique se tiendra dans la Grande salle de Justice du Palais de la Paix. MM. les représentants de la presse pourront y assister en présentant la carte d'admission qui leur sera remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

2. Des photographies pourront être prises avant l'ouverture de l'audience pendant cinq minutes au début de celle-ci et quelques minutes vers la fin. Pour les prises de vues destinées au cinématographe ou à la télévision, une autorisation spéciale sera nécessaire.

3. Dans la salle de presse, située au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5), un haut-parleur retransmettra les exposés ou observations faits devant la Cour.

4. MM. les représentants de la presse pourront utiliser, pour téléphoner, les appareils du bureau de poste situés au sous-sol du Palais.

5. M. Arthur Witteveen, secrétaire de la Cour (affaires de presse et d'information); (tel : 31-70-302 23 36), ou en son absence Mme N. C. El-Erian, fonctionnaire de l'information (tel : 31-70-302 23 37), se tiennent à la disposition de MM. les représentants de la presse pour tous renseignements que ceux-ci souhaiteraient leur demander.